

Le Sport en Milieu Carceral: la Perception des Detenus sur la Pratique Sportive

Simona IONESCU* • Denis PARISOT** • Adrian IRODE ***

The aim of this paper is to analyze the importance of the sport's practice in prison for the prisoners. During the period of detention, the prisoners must participate in the reeducation programs which are organized for them with the purpose to recognize the gravity of their act, recognize their guilty, accepting the detention, to avoid the renewal and to help the reeducation. In all this education programs, the sport has a significant role in the accomplishment of the aims and can help in the transmission and communication process. As methods we used the questionnaire to collect the data and the graphics to present the results which point out the fact that the effect of sport practice has a positive effect on the physical and mental balance for the prisoners. In this purpose, the contribution of the professional personnel in the field is demanded.

Keywords: prison, education program, physical activity, prisoners

Introduction

Certains individus par leur actes se transforment en un péril pour la société. Leurs actions sont alors sanctionnées par la loi, en rapport direct avec la gravité du délit commis. La privation de liberté restreint le droit à la libre circulation mais n'annule pas les autres droits fondamentaux. La privation de liberté doit assurer un ensemble de règles minimales pour le

* Faculté d'Education Physique et Sportive, Université de l'Ouest de Timișoara, Roumanie. E-mail address: ionescusimo@yahoo.com

** UFR STAPS, Université Sophia Antipolis, Nice, France

*** Faculté d'Education Physique et Sportive, Université de l'Ouest de Timișoara, Roumanie

traitement des détenus****. Les activités physiques et sportives représentent un des moyens les plus efficaces d'action en milieu carcéral et jouent un rôle important dans le processus de rééducation des détenus, même si il y a des opinions contre le sport en prison car par sa fonction ludique il permet aux détenus de se recréer et jouer. Le sport facilite la vie carcérale. Mais il faut faire table rase des mirages: «le» sport n'est pas insérant ou socialisant par nature. Il est aussi le théâtre de multiples enjeux liés à l'établissement des relations de pouvoir qui régissent les interactions des acteurs en présence. Le sport offre tout simplement un espace particulier et privilégié, car il intervient non pas dans le cadre des activités routinières, mais en tant que pratique librement choisie en dehors des contraintes carcérales habituelles. Finalement, ce n'est pas tant la pratique sportive qui se révèle insérante et/ou socialisante en prison que les modalités qui lui sont attachées et qui jouent à deux niveaux au moins: celui de la contrainte, au fondement même de la possibilité de pratique, celui des interactions nécessaires au déroulement de la pratique elle-même [Bodin D., Robne L., Heaş S., Sempe G., (2007), *Le sport en prison: entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée, Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »* [En ligne], Numéro 9 | 2007, mis en ligne le 27 janvier 2009, Consulté le 14 mars 2010. URL: <http://rhei.revues.org/index2213.html>]

Le Sport pour Tous incorpore dans son concept le Sport pour des personnes en situation spéciale [Dragnea A., Mate-Teodorescu S.,(2002), *Teoria Sportului*, Editura F.E.S.T, Bucuresti] et la prison représente une des ces situations spéciales. L'équipe multidisciplinaire de Timisoara a fait partie du projet "Combattre la violence" qui s'est déroulé à la Prison Popa Şapca, impliquant des étudiants en faculté d'éducation physique et sportive de Timisoara.

D'après N. Elias et E. Dunning [(1994)- *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Fayard], l'autocontrôle des sentiments violents génère des tensions qui trouvent une libération dans les activités sociales de passe temps. Le sport et les activités physiques représentent un signe dans le stade ultime du procès de civilisation dans notre société où les activités de routine de la vie quotidienne se distinguent des activités de loisir et ne permettent pas la manifestation de ces sentiments et l'expression des excitations. Par conséquent, le sport constitue une image-cadre dans laquelle les individus projettent et ressentent dans un état de tension latente, le péril, la peur et le plaisir, la tristesse, le bonheur et la paix. Les

**** O.U no.56/ 2003, Loi no. 294/ 2004, la résolution no. 663 C (XXIV) du 31 juin 1957.

pratiques sportives ludiques conservent une certaine autonomie et un certain degré de différence par rapport aux tensions qui caractérisent les situations dans la vie réelle. Les activités sportives s'opposent au travail et s'inscrivent dans la recherche du plaisir ressenti par de fortes émotions. L'excitation produite ressuscite l'âme et cela consiste en une libération des tensions et la restauration du moral [ANS, (2003) - *Emoții în sport*, Editura Institutul național de cercetare pentru sport, București]. L'existence de cette décharge physique et émotionnelle représente un des arguments majeurs de l'administration pénitentiaire en faveur de la légitimation du sport en prison. Le sport participe au maintien de l'équilibre interne de la détention par le fait qu'il fournit un espace de décharge physique précis et délimité, en compensation à l'effort fourni par les détenus pour entretenir les multiples contraintes institutionnelles qui leur sont imposées.

Pour parvenir à la satisfaction il y a besoin d'excitation collective. Elle peut se manifester différemment par l'organisation de révoltes ou d'agressions. L'institution carcérale considère que le sport est un moyen stratégique d'équilibrer les tensions. Les pratiques sportives permettent l'atténuation des éventuelles violences en offrant une zone d'expression adaptée et surtout tolérée d'évacuation des exaltations collectives.

Même si les détenus ont pratiqué ou pas un sport en liberté, ces activités ont du succès auprès des détenus pour plusieurs raisons: l'attraction inhérente vers le sport, le désir d'être actif, la socialisation, l'oubli de la réalité. L'activité physique peut constituer une soupape efficace par laquelle les tensions cumulées peuvent se dégager durant la détention statique. Dans le règlement européen des pénitenciers on recommande aux centres de détention d'offrir aux détenus la possibilité de pratiquer régulièrement des activités physiques organisées.

Les pratiques sportives en milieu carcéral continuent d'étonner l'opinion publique [Gras L., (2005) - *Le sport en prison*, Edition l'Harmattan] qui se demande quelles sont les raisons des dirigeants pour créer des espaces de liberté et d'expression corporelle dans un endroit destiné initialement à la privation. Le sport est un facteur d'équilibre et joue un rôle fondamental dans l'amélioration des conditions de détention. Il maintient un bon climat dans le procès de réhabilitation par l'obligation du respect de la règle, par les responsabilités et par l'investissement dans une activité collective [Garner S., Minotti C., (1993)- *Influences des activités physiques et sportives sur les conduites de santé des femmes incarcérées*, Thèse de doctorat; Nancy I]. L'activité sportive se réfère au courage, à la loyauté, au dépassement de soi, à la valeur du travail, à la morale de l'effort et de l'esprit d'équipe (McPherson,

1989). Un argument fort en faveur de la légitimation du sport en prison est le fait que la pratique sportive permet l'instauration de liens entre la transmission des techniques et certaines valeurs morales, puis leur transfert dans le quotidien [MTS, (2001) - *Violența în sport*, Centrul de cercetare pentru probleme de sport, Buletin Informativ nr. 548, București]. Le sport peut être aussi un moyen d'interaction entre la prison et la communauté externe. Des prisons organisent des compétitions entre les détenus mais aussi entre les prisons. Le but final de l'activité sportive en milieu carcéral est donc d'impliquer personnellement les détenus.

L'effet bénéfique des pratiques sportives en milieu carcéral

L'administration carcérale met à la disposition des détenus les moyens qui permettent l'accès aux activités physiques dans un but hygiénique et d'amélioration de la santé durant la détention. En effet, dans un endroit limité, sans liberté de mouvement, le corps souffre de multiples contraintes et s'affaiblit. Ce fait qui permet à la maladie de s'installer facilement. L'inactivité détermine une baisse des performances cardiaques et une augmentation de la résistance vasculaire, la limitation de la consommation d'oxygène et réduit l'endurance aérobie. En plus, on observe une augmentation anormale de la fréquence cardiaque et de la tension artérielle au repos, l'augmentation du poids corporel, la diminution de la force et de l'endurance musculaire. L'idée que le sport exerce une influence bénéfique sur la santé se vérifie dans le fait que la pratique des activités physiques et sportives peut limiter l'apparition et le développement de ces dysfonctions en mettant à la disposition des détenus un espace propre qui permet une meilleure connaissance de leur propre corps. Les exercices physiques diminuent l'anxiété, l'instabilité émotionnelle, le stress et ils aident à la construction de l'entente avec les autres. Le plaisir perçu par l'effort physique, le fait de progresser, la participation collective, les sentiments ressentis sont des repères qui aident à supporter la détention et à se soustraire à ses effets néfastes. Par conséquent, le rôle des activités doit être positif. La rééducation, la réintégration et la lutte contre l'exclusion sociale peuvent être approchées par les activités physiques car elles amènent à l'acceptation des règles, à la responsabilisation et l'investissement dans une activité collective.

Hypothèse

En milieu carcéral, le rôle des activités physiques est d'améliorer la santé des détenus et de faciliter la socialisation.

L'échantillon

Sujets: 24 hommes, privés de liberté et incarcérés à la Prison „ Popa Șapcă ” de Timișoara.

Programme: „Le contrôle de l'agressivité”, programme pilote qui sera implanté dans toutes les prisons de Roumanie.

Période de déroulement: novembre 2008- Mai 2009

Bénéficiaires: les personnes privées de liberté ayant une conduite agressive.

Membres du programme: équipe multidisciplinaire - éducateur, psychologue, professeur d'éducation physique et sportive, assistant social.

Activité physique pratiquée: football.

Dans le tableau suivant nous présentons les informations sur les détenus:

Tableau 1. Les caractéristiques personnelles des sujets

No.	Informations personnelles	Critères de différenciation	Pourcentage
1	Age	moins 20 ans	4,16%
		21 – 30 ans	41,60%
		31 – 40 ans	45,83%
		41 – 50 ans	8,41%
2	Etudes	Ecole primaire	20,84%
		collège	25%
		Lycée	29,16%
		Titulaire de S.A.M.	25%
3	Statut civil	Marié	20,83%
		Célibataire	45,83%
		Divorcé	33,33%
4	Enfants	Sans enfant	50%
		1 enfant	25%
		2 ou plus	25%
5	Lieu de naissance	Milieu urbain	83,3%
		Milieu rurale	16,6%
6	Domicile	Milieu urbain	70,83%
		Milieu rural	29,16%
7	Lieu de travail	Sans travail	37,5%
		Construction et bâtiment	16,66%
		Mécanique auto	12,5%
		Travailleur indépendant	8,33%
		Autres	25,01%
8	Sport pratiqué avant incarcération	Oui	79,16%
		Non	20, 84%
9	Sport préféré	Football	29,16%
		Tennis	12,15%
		Boxe	20,83%
		Culturisme	12,5%
		Natation	8,33%
		Gymnastique	8,33%
		Handball	4,16%
		Billard	4,16%

Les infractions commises par les détenus:

- Homicide ou tentative d'homicide: 25%
- Viol: 20,83%
- Vol: 16,66%
- Vandalisme: 12,5%
- Complicité d'agression: 8,33%
- Trafic de personnes: 8,33%
- Evasion fiscale: 4,16%
- Faute: 4,16%

En ce qui concerne la reconnaissance de l'infraction, 58,33% déclarent leur faute, le reste, 41,66% considèrent être incarcérés par erreur judiciaire. Pour 46% d'entre eux cette incarcération n'est pas la première. Les motifs pour lesquels ils ont commis une infraction est:

- Vengeance: 25%
- Mal entouré: 25%
- Manque d'argent: 20,83%
- Défense: 16,66%
- Infraction commise sous l'influence de l'alcool: 8,33%
- Inconscience: 4,16%

La plupart des détenus (91,66%) considèrent qu'ils n'ont pas de problèmes de violence; 83,33% regrettent l'infraction commise.

La période d'incarcération qui leur reste est:

- Jusqu'à 1 an: 50% des détenus
- Entre 1 et 4 ans: 33,33% des détenus
- Plus de 4 ans: 16,66% des détenus:

Méthodes de recherche utilisées

Un questionnaire de 26 questions a été structuré en trois parties, la première (7 questions) portant sur les informations personnelles des détenus, la deuxième liée à l'infraction commise (9 questions) et la dernière (10 questions) portant sur certains aspects de la pratique des activités physiques en milieu carcéral, afin de savoir par exemple: si ils aiment le sport, quels sports préfèrent-ils, si ils ont pratiqué du sport dans leur vie en liberté, les motifs de pratique des activités physique en prison, les effets de cette pratique, et si ils vont continuer cette activité en liberté.

Résultats

87,5% des détenus participent aux activités physiques en prison. Leurs motivations à être actifs en détention sont présentées dans la figure no. 1:

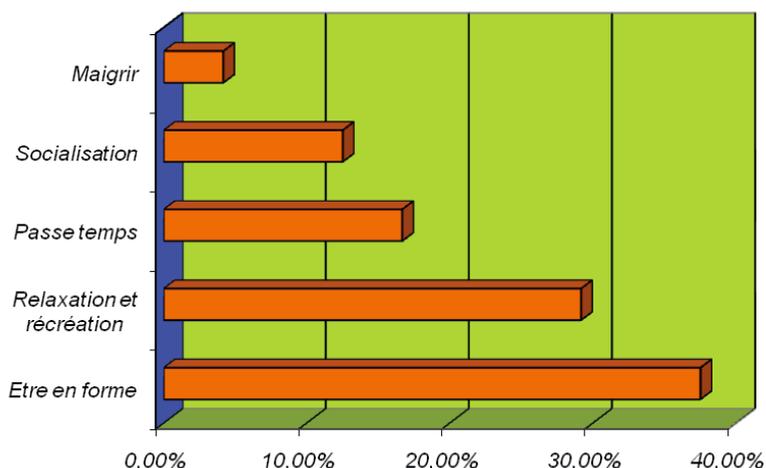


Fig. 1. Les raisons de la pratique des activités physiques en prison

Le motif principal est constitué par le besoin de se sentir en forme (37,5%), la détention étant statique pour beaucoup d'entre eux, bien que pour certains il y a la possibilité de participer aux programmes de travail en dehors de la prison. Mais l'inactivité physique amène aussi des problèmes de poids pour certains d'entre eux (4,16%). La participation au programme d'activités physiques devient un moyen de lutte contre le surpoids. La socialisation (12,5%) et le passe temps (16,66%) sont d'autres motifs pour lesquels les détenus apprécient ce type d'activités.

Les bénéfices de la pratique des activités physiques se ressentent au plan physique, mental et social. La plupart apprécient les effets sur la forme physique (29,16%), et 25% apprécient les effets sur le moral. Pour 12,5% les activités physiques améliorent l'estime de soi et la confiance en soi. 20,83% considèrent l'activité physique comme un moyen de socialisation.

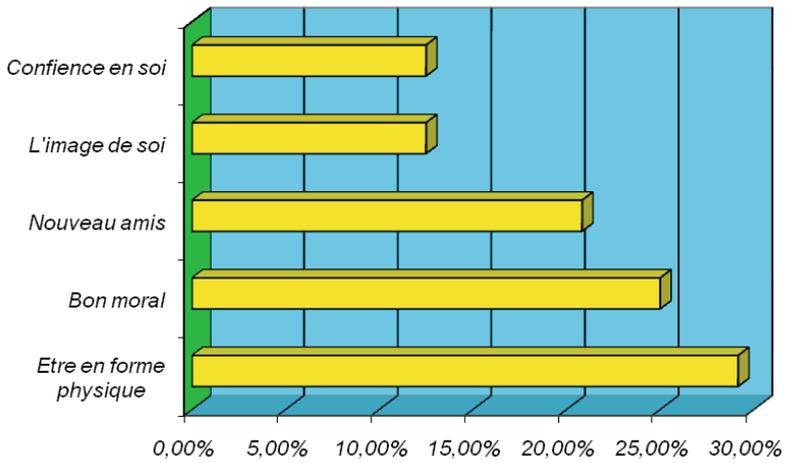


Fig. 2. L'opinion des détenus sur effets de la pratique des activités physiques

Une fois la détention finie, la plupart des détenus (95,83%) disent vouloir continuer cette activité.

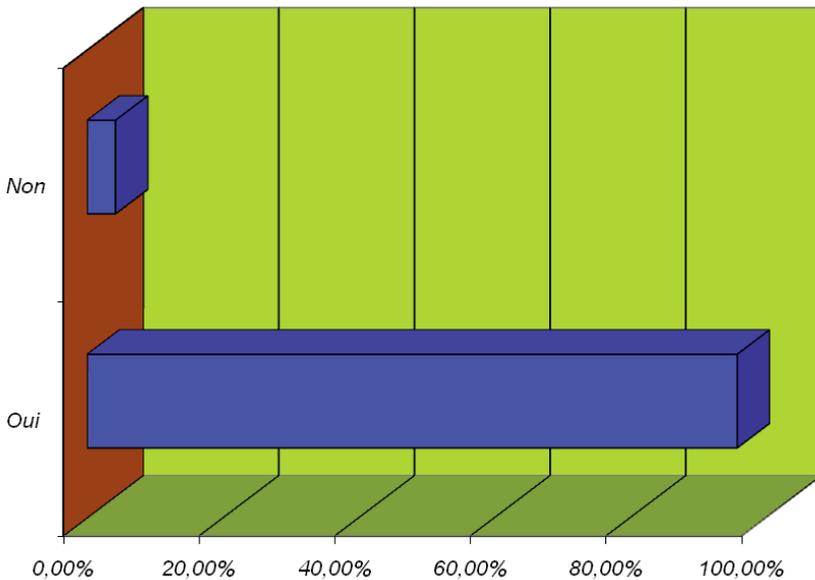


Fig. 3. La continuation des activités physiques après la détention

Discussion

Avant d'être incarcérés, la plupart des personnes habitaient en milieu urbain, en couple avec ou sans enfants et travaillaient dans divers secteurs d'activités. La détention a changé pour beaucoup d'entre eux le cours de leur vie, une conséquence étant le divorce, la perte du droit de voir leurs enfants et évidemment la perte de leur travail. Conséquence de faits commis contre la société, dus aux divers motifs, la majorité des détenus ont compris les répercussions des faits au moment du verdict énoncé en années de prison par la justice. Beaucoup de détenus ont reconnu leur délit et le regrettent et pour la plupart d'entre eux la participation aux activités organisées en milieu carcéral représente un moyen de rééducation, une façon de passer le temps de manière constructive dans le but de réaliser mieux la nature des faits commis.

Un grand nombre de détenus participant à notre projet se sont déclarés intéressés par le sport et les activités physiques. Parmi eux il y avait des ex-pratiquants de différents sports. La majorité considère que les activités physiques ont un rôle important dans la détention dans le sens qu'elles influencent positivement leur comportement durant la période mais aussi après car la réintégration dans la société est un processus difficile.

L'apport des activités en prison consiste aussi dans la réduction de l'angoisse liée à ce processus et l'augmentation de la confiance en soi des détenus pour réussir. On peut encore signaler l'importance du rôle du moniteur sportif en milieu carcéral qui par l'intermédiaire des activités physiques, communique avec les détenus et les prépare pour la vie d'après l'incarcération.

Conclusions

Le rôle des activités physiques durant la période d'incarcération s'avère important dans le processus d'acceptation de la détention, l'amélioration de la santé et la lutte contre la dégradation physique, la socialisation entre détenus et avec le personnel.

Si l'on admet l'idée que les membres déviants d'une société doivent être soutenus dans leur processus d'intégration et contre leur exclusion sociale, on peut considérer que le système carcéral roumain doit accorder une attention plus grande aux activités physiques et organiser plus des programmes de ce genre en milieu carcéral. On comprend ici l'importance de créer dans chaque prison un poste de moniteur sportif.

Bibliographie

- ANS, (2003). *Emoții în sport* [Feelings in Sport]. Bucharest: INCS.
- Bodin, D., Robene, L., Heas, S. & Sempe, G. (2007). Le sport en prison: entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée. *Revue d'histoire de l'enfance «irrégulière»* 9, Consulté le 14 mars 2010. URL: <<http://rhei.revues.org/index2213.html>>.
- Bodin, D., Heas, S. & Robene, L. (2004). Les goûts sportifs: entre distinction et pratique électorale raisonnée. *Sociologie et sociétés*, 36(1), 187-207.
- Chauvenet, A., Rostaing, C., & Orlic, F. (2008). *La violence carcérale en question*, Paris: PUF.
- Combessie, P. (2001). *Sociologie de la prison*, Paris: Editions La Découverte.
- Dragnea, A., Mate-Teodorescu, S. (2002). *Teoria Sportului* [Theory of Sport]. Bucharest: FEST.
- Ellias, N., & Dunning, E. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris: Fayard.
- Epuran, M. (1975). Despre problematica cercetării agresivității [On the matter of aggression reaserch]. *Buletinul Informativ Sportul de Performanță*, 167, Bucharest.
- Gras, L. (2005). *Le sport en prison*, Paris: Edition l'Harmattan.
- Garner, S., & Minotti, C. (1993). Influences des activités physiques et sportives sur les conduites de santé des femmes incarcérées, *Thèse de doctorat*, Nancy I.
- Marchetti, A.-M. (1996). Pauvreté et trajectoire carcérale in Faugeron, C., Chauvenet A. & Combessie P. (dir.), *Approches de la prison*, (pp. 177 - 197). Bruxelles: De Boeck université.
- McPherson, B.D. (1989). *The Social Significance of Sport*. Human Kinetics Books.
- MTS. (2001). *Violența în sport* [Violence in Sport]. *Buletin Informativ*, 548, București: Centrul de Cercetare pentru Probleme de Sport.
- Pociello, C. (1995). *Les cultures sportives*. Paris: PUF.
- Wacquant, L. (1999). *Les prisons de la misère*. Paris: Raisons d'agir.